Proposition visant à mettre fin à une rupture survenue au sein de proches parents à la suite d ' une dispute

Mon oncle maternel a dit à ma mère qu ' il ne voulait plus revoir notre famille. Quel est notre rôle dans ce cas ? J ' espère que vous tiendrez compte du fait que nous n ' avons rien fait qui puisse susciter sa colère ou celle de sa famille.

Louange à Allah
Il faut chercher la cause. Il n ' est pas prévisible que
cela se passe sans aucune cause. Mais il se peut que celle-ci vous soit inconnue.
Si toutefois vous ne l ' avez pas mis en colère exprès, vous n ' assumerez pas la
responsabilité de la rupture. Vous devriez plutôt rester patient et lui réserver

un bon traitement, même s ' il vous traite mal. Peut-être reviendra-t-il vers vous quand il constatera votre bon caractère.
Ces attitudes tranchantes et sévères sont souvent instantanées
et passagères ; elles peuvent résulter de circonstances particulières qui auraient
dû provoquer la colère de l ' intéressé. Quand sa colère s ' apaise et qu ' une période
d ' accalmie s ' écoule, les choses reprennent leur cours normal. Il peut arriver des événements graves et des prises de positon irréfléchies dictées par un mauvais
état psychologique : la jalousie et une certaine disponibilité à s ' imprégner de sentiments négatifs, d ' où une longue rupture. Dans ce cas, il faut procéder
à un apaisement progressif des parties, de sorte à atténuer la haine tout en rappelant à l ' auteur de la rupture des liens de parenté le droit de ses proches
et ce qu ' Allah et Son messager ont proféré à propos de cette attitude en termes
de menaces graves à l ' endroit de celui qui rompt ses liens de parenté.

Si l ’ un des parents a été lésé dans ses droits, on doit
tout faire pour lui rendre son dû ; il faut en plus le dédommager moralement et s ’ excuser auprès de lui. Il est bon, à cet égard, de tenir une séance de réconciliation ou d ’ autres actions similaires qui s ’ insèrent dans le cadre des propos du Très Haut : « Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu' on vous fasse miséricorde. »
(Coran, 49 :10). Et l ’ auteur de la réconciliation pourrait espérer bénéficier de la récompense mentionnée dans les propos du Très Haut : « Il n' y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf

si l' un d' eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre
les gens. Et quiconque le fait, cherchant l' agrément d' Allah, à celui-là Nous

donnerons bientôt une récompense énorme. » (Coran, 4 : 114).
Il est parfois préférable de retarder l ’ intervention
et de ne tenter à résoudre le problème que lorsque les choses se sont calmées
et que les âmes se sont apaisées et sont prêtes à aborder le différend et écouter
les réconciliateurs et accepter leurs propositions. Nous demandons à Allah de
bien guider tous.